

Renseignements pratiques

La Médiathèque du CIP est ouverte à tout public. Elle offre en prêt des moyens d'information, de formation, de perfectionnement, de culture et de délasserment. Elle fait partie du réseau RERO des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes soit le RBNJ.

Inscription et carte de lecteur

Tous les documents peuvent être consultés gratuitement sur place. Pour emprunter, il faut être en possession d'une carte RERO, HEP-BEJUNE ou Bibliopass ou sinon souscrire un abonnement, en présentant une pièce d'identité. L'accord parental est requis pour les jeunes ayant moins de 16 ans.

Il est conseillé aux lecteurs de donner une adresse courriel pour pouvoir bénéficier de tous les services proposés (adresse des parents pour les jeunes encore à l'école obligatoire).

Un abonnement annuel coûte :

- Fr. 50.- pour les adultes
- Fr. 25.- pour les jeunes encore à l'école obligatoire, les rentiers AVS/AI et les personnes en recherche d'emploi
- Fr. 10.- pour les enfants de moins de 10 ans

L'inscription est gratuite pour les lecteurs HEP-BEJUNE, soit :

- les étudiants et formateurs de la HEP-BEJUNE
- les enseignants, formateurs d'adultes
- les collaborateurs des institutions parascolaires, éducatives ou socio-sanitaires
- les personnes œuvrant dans le cadre CREDOC
- toute personne impliquée dans une démarche pédagogique
- les institutions parascolaires, éducatives ou socio-sanitaires (avec une personne responsable)

Mais aussi pour :

- les jeunes en formation dans les écoles secondaires supérieures, les écoles professionnelles ou les universités

Chaque nouvel inscrit reçoit une carte à présenter lors de toute transaction et un mot de passe pour la consultation de son compte via Internet.

Le duplicata de la carte coûte Fr. 5.-.

Modalités du prêt

Les documents peuvent être empruntés sur place ou demandés/réservés en ligne.

L'emprunt de certaines catégories de documents est réservé aux lecteurs HEP-BEJUNE. Il s'agit de moyens d'enseignement.

Le prêt des moyens audio-visuels, des bandes dessinées et des jeux est réservé aux lecteurs inscrits à la Médiathèque du CIP et aux lecteurs HEP-BEJUNE.

Tous les autres documents peuvent être empruntés par l'ensemble des lecteurs du réseau RERO.

Le nombre de documents du CIP qu'il est possible d'emprunter est limité à 4 sur le même sujet.

Les lecteurs peuvent emprunter des documents du réseau RBNJ, aux conditions des bibliothèques locales sollicitées. Ils peuvent les retirer à la bibliothèque de leur choix dont la Médiathèque du CIP. La livraison est gratuite.

En dehors du réseau RBNJ proprement dit, les prêts entre bibliothèques sont facturés :

- Fr. 3.- pour un emprunt dans le réseau RERO de Suisse occidentale
- Entre Fr. 3.- et Fr. 12.- pour les autres bibliothèques ou réseaux

Le prêt des DVD pour un usage autre que pédagogique est facturé Fr. 4.- pour des films pour adultes et Fr. 2.- pour des films pour enfants.

Autres services

Les services suivants sont proposés sur place :

- consultation gratuite du catalogue en ligne (https://explore.rero.ch/fr_CH/nj)
- consultation gratuite de documents en ligne
- consultation gratuite d'Internet
- connexion gratuite au WI-FI
- photocopies en noir et blanc (A4 10 ct et A3 20 ct)
- photocopies en couleur (A4 25 ct et A3 40 ct)
- tirage depuis Internet (A4 n/b 10 ct et couleur 25 ct)
- pour les lecteurs HEP-BEJUNE : service de messagerie entre les médiathèques de la HEP-BEJUNE et certaines écoles secondaires (pour plus de détails, se référer au site www.hep-bejune.ch)
- pour les enseignants bernois résidant hors de l'espace BEJUNE : envoi gratuit par poste, les envois par express et les retours étant à leur charge

Durée du prêt, prolongation, rappels

La durée de prêt est de 28 jours, renouvelable 3 fois, dans la mesure où le document n'est pas réservé. Un avis est envoyé par courriel 1 jour avant la date d'échéance. Il est alors possible de prolonger la durée de prêt en ligne à l'adresse https://explore.rero.ch/fr_CH/nj. Il est possible de prolonger en ligne 3 fois : les prolongations se font à partir de la date de la demande.

Un premier rappel est envoyé 5 jours après l'échéance, puis 2 rappels à 7 jours d'intervalle.

Après un 3^e rappel, si les documents ne sont pas rendus dans les 7 jours, il est facturé Fr. 20.- de frais administratifs ainsi que le prix de chaque document majoré de Fr. 15.- pour les frais de traitement et équipement.

Si ces documents sont rendus dans un délai de 10 jours à compter de la date de la facture, seuls les frais administratifs sont perçus. Par contre, il n'est procédé à aucun remboursement une fois la facture réglée.

Etat des documents

Lors de l'emprunt, il convient de faire auprès des bibliothécaires toute réserve quant à l'état des documents.

Au retour, les documents abîmés, incomplets ou perdus sont facturés au prix d'achat majoré de Fr. 15.- pour les frais de traitement et équipement.

Les petites réparations sont facturées :

- Pour les livres, Fr. 5.-, 10.- ou 15.- en fonction de l'importance de la réparation
- Pour les jeux, Fr. 2.-, 5.-, 10.- ou plus en fonction de l'importance de la réparation ou de la pièce à remplacer
- Pour les pochettes de CD, Fr. 2.- (Fr. 5.- pour les doubles et 8.- pour les triples)
- Pour les boîtiers de DVD, Fr. 6.- (Fr. 8.- pour les doubles et 10.- pour les triples)

Retour des documents

Les documents empruntés peuvent être rendus sur place. En dehors des heures d'ouverture de la Médiathèque, ils peuvent être déposés à la réception du CIP.

Il est possible de les envoyer par poste, à la charge de l'abonné qui en reste responsable jusqu'à leur livraison à bon port.

Les bénéficiaires des services de la HEP-BEJUNE peuvent confier leurs emprunts au service de messagerie qui passe dans les médiathèques de la HEP-BEJUNE et certaines écoles secondaires.

Il est également possible de déposer les documents dans toutes les bibliothèques du réseau RERO.

Suggestions d'achat

Les bibliothécaires souhaitent qu'on leur fasse part de toute proposition visant à compléter les fonds disponibles. Il y est donné suite dans la mesure du possible :

- après un contrôle de leur adéquation aux fonds concernés
- après un contrôle quant à leur présence dans le réseau RBNJ ou RERO
- en fonction des budgets d'acquisition

Renseignements

L'équipe de la Médiathèque répond volontiers aux demandes du public et accueille toutes les visites individuelles ou de groupe.